FONGICIDE contre les maladies de la vigne et des cultures légumières .*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Etui 1 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 11-3

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 2090063

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : tébuconazole
Teneur : 500g/kg, soit 50% (m/m)
Famille chimique : triazoles
Mode d'action : Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

Substance active : trifloxystrobine
Teneur : 250g/kg, soit 25% (m/m)
Famille chimique : oximinoacétates
Mode d'action : Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

Description

PHYSALIS est un fongicide à base de trifloxystrobine, substance active de la famille des strobilurines, et de tébuconazole, appartenant à la classe des triazoles.
La trifloxystrobine agit principalement sur la germination des spores par inhibition de la respiration cellulaire. La trifloxystrobine est dotée de 3 propriétés essentielles : forte affinité avec la cuticule des feuilles, redistribution en phase gazeuse dans le couvert végétal, activité translaminaire, qui décrivent sa distribution comme mésostémique.
Le tébuconazole agit préventivement et curativement en inhibant la biosynthèse des stérols de la membrane du champignon. Le tébuconazole est doté de propriétés systémiques originales : pénétration rapide dans les feuilles puis migration lente et régulière à l'intérieur de la plante traitée.
La forte action préventive de la trifloxystrobine, couplée à la bonne efficacité préventive et curative du tébuconazole, font de PHYSALIS un produit très performant contre l'oïdium, le black-rot et le brenner de la vigne ainsi que pour les cultures légumières contre la rouille, l'oidium, l'alternaria et la stemphyliose.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser PHYSALIS, présenté sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, dans la cuve du pulvérisateur emplie au moins au tiers, le système d'agitation étant en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire. Attendre quelques minutes la mise en suspension complète du produit avant de réaliser la pulvérisation.

Mélanges et compatibilité

Attendre la mise en suspension complète de PHYSALIS avant de rajouter éventuellement un autre produit.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Ne pas stocker la préparation PHYSALIS à plus de 40°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

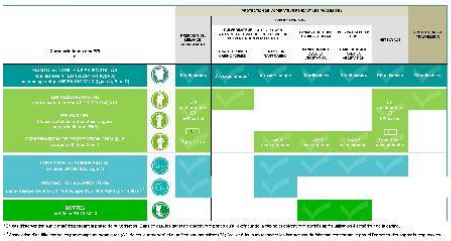

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d - Susceptible de nuire au foetus.
H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Attention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTI-POISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, limiter l'application de la préparation ou toute autre préparation à base de trifloxystrobine sur poireau à 2 applications annuelles après BBCH20 ou à 1 application par an avant BBCH 20 ; sur chicorée witloof à 1 application tous les 3 ans.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, pour les cultures suivantes : asperge, chicorée witloof, choux, melon et poireau.
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

Délai de rentrée
48 heures après traitement

Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient de la trifloxystrobine. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenirau chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3077

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Choux à inflorescence	Mycosphaerella brassicicola, Alternaria	0.4 kg/ha		21	1a, 2a
Poireau	Rouille, Alternaria porri	0.4 kg/ha		21	1a, 2a
Asperge	Stemphylium, Rouille	0.4 kg/ha		NC	1a, 2a
Melon	Oïdiums	0.3 kg/ha		3	1a, 2a, 2b
Vigne - raisin de cuve	Black-rot	0.12 kg/ha		21	1a, 2b
Chicorée Witloof production de racines	Alternaria, Oïdiums, Rouille	0.4 kg/ha		21	1a, 2a
Choux pommés	Mycosphaerella brassicicola, Alternaria	0.4 kg/ha		21	1a, 2a
Vigne - raisin de cuve	Rougeot parasitaire (brenner), Oïdiums	0.16 kg/ha		21	1a, 2b

2 applications non consécutives par an sur la vigne, pour contrôler le complexe parasitaire. Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant récolte, PHYSALIS n'a aucune incidence néfaste sur les fermentations et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins. PHYSALIS peut s'utiliser jusqu'à fermeture de la grappe sur les vignes destinées à la production d'alcool.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

Le respect des usages préconisés permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec PHYSALIS.

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
2b. . Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose préconisée est la dose homologuée.
Sur vigne, en cas de risque conjoint d'attaque d'oïdium et de black-rot, utiliser la dose de 0,16 kg/ha.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Pour la vigne, PHYSALIS présente un haut niveau d'efficacité contre l'oïdium, le black-rot et le brenner, tant sur les feuilles que sur les grappes.
Contre l'oïdium, PHYSALIS s'applique de préférence en préventif, pendant la période de grande sensibilité de la vigne, du stade "Boutons Floraux Séparés" jusqu'à "Fermeture de la Grappe", à la dose de 0,16 kg/ha.
Grâce à sa bonne curativité, PHYSALIS peut également s'appliquer au premier traitement, dès le risque d'apparition d'oïdium identifié.
PHYSALIS est également très efficace contre le black-rot, dès la dose de 0,12 kg/ha.
Contre le rougeot parasitaire (brenner), traiter dès l'annonce des premiers risques avec PHYSALIS à 0,16 kg/ha, et renouveler le traitement toutes les 3 nouvelles feuilles, sans dépasser 2 traitements par an.
PHYSALIS possède une longue persistance d'action sur oïdium, black-rot et brenner, ce qui permet d'attendre 14 jours pour renouveler la protection. PHYSALIS est sélectif d'un très grand nombre de cépages. N'étant pas autorisé sur raisin de table, il sera recommandé sur raisin de cuve uniquement. PHYSALIS est classé Neutre à Faiblement Toxique sur les typhlodromes T. pyri et K. aberrans.
Pour les cultures légumières, PHYSALIS présente un très haut niveau d'efficacité contre l'oïdium, la rouille, l'alternaria, le mycosphaerella et le stemphylium. Les meilleurs résultats d'effiacité sont généralement obtenus en traitement précoce des maladies, dès l'apparition des premiers symptômes dans la culture.
Asperge : pour lutter contre la rouille, appliquer PHYSALIS à partir du stade D (turions à ramifications épanouies) dès l'apparition des premières pustules, et renouveler les traitements tous les 14 jours, suivant l'évolution de la maladie. Pour contrôler la stemphyliose, intervenir avec PHYSALIS avant l'apparition des premiers symptômes (taches oscellées à l'aspect huileux entourées d'un halo pourpre) ou dès que les tiges dépassent 60 cm dans les parcelles contaminées les

années précédentes. Renouveler les applications tous les 14 jours suivant l'évolution de la maladie. Réaliser maximum 3 applications de PHYSALIS sur asperge à la dose de 0,4 kg/ha.
Chicorée Witloof : s'intègre dans un programme de protection raisonnée pour lutter contre la rouille, l'alternaria et l'oïdium. Traiter avec PHYSALIS dès l'apparition des symptômes. Une seule application de PHYSALIS est autorisée sur chicorée witloof à la dose de 0,4 kg/ha uniquement pour les racines destinées à la production de chicons.
Choux (sauf choux feuillus et raves) : pour lutter contre l'alternariose et la maladie des taches noires (*Mycosphaerella brassicicola*), PHYSALIS s'utilise sur plantes développées (40 à 50 jours après plantation) dès l'apparition des premiers symptômes. Renouveler l'application au bout de 3 semaines si nécessaire suivant l'évolution de la maladie (2 applications maximum sur choux à la dose de 0,4 kg/ha). PHYSALIS est sélectif des choux. Cependant, en fonction des conditions climatiques, PHYSALIS peut entrainer un léger bleuissement du feuillage, sans incidence sur le rendement.
Melon : pour lutter contre l'oïdium, intervenir à l'apparition des premiers symptômes. Renouveler les interventions tous les 7 à 10 jours, suivant l'évolution de la maladie, à raison de 3 applications maximum de PHYSALIS à la dose de 0,3 kg/ha.
Poireau : pour lutter contre la rouille, intervenir avec PHYSALIS à la dose de 0,4 kg/ha dès l'apparition des premières pustules sur les variétés sensibles et renouveler l'application si nécessaire au bout de 15 jours. Pour contrôler l'alternaria, il sera conseillé d'utiliser PHYSALIS à la dose de 0,4 kg/ha dès la présence du risque et avant l'apparition des premières taches et de renouveler l'application au bout de 15 jours suivant l'évolution de la maladie.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Nous recommandons de prendre connaissance du Bulletin de Santé du Végétal de votre région pour évaluer le risque maladie avant d'entreprendre un traitement. PHYSALIS contient 2 substances actives, l'une à mode d'action IBS 1, l'autre à mode d'action QoI. Afin de limiter l'apparition de souches de champignons résistantes à l'un ou l'autre de ces modes d'action, il est recommandé d'alterner les familles chimiques dans le programme de traitement.

Classification FRAC

11 - Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.
3 - Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stérols).

Application (matériel, pression)

Veiller à assurer une répartition homogène de la bouillie sur l'ensemble de la végétation. PHYSALIS peut être appliqué avec un volume d'eau de 200 à 600 l/ha pour les cultures de choux, poireau et asperge< 150 à 300 l/ha pour l'endive et 800 à 1000 l/ha pour le melon

Conditions du milieu

Les propriétés de distribution et de transport du tébuconazole et de la trifloxystrobine dans le végétal rendent PHYSALIS à l'abri du lessivage en 1 heure pour la vigne et en deux heures pour les cultures légumières.
Traiter de préférence sur une végétation sèche.
Ne pas traiter avec PHYSALIS par forte chaleur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : **PULVÉRISATEUR** PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; **PULVÉRISATION VERS LE HAUT** – TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	APPLICATION AVEC : **PULVÉRISATEUR** PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; **PULVÉRISATION VERS LE HAUT** – TRACTEUR **SANS CABINE**	APPLICATION AVEC : **LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)** **SANS CONTACT** AVEC LA VÉGÉTATION	APPLICATION AVEC : **PULVÉRISATEUR À DOS** **SANS CONTACT** AVEC LA VÉGÉTATION	NETTOYAGE	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 3 ou 4					EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 3 ou 4 avec capuche	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4			Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)							
BOTTES certifiées EN 13 832-3							

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Physalis® ¤ 500 g/kg tébuconazole 250 g/kg trifloxystrobine ¤ AMM n°2090063 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ¤ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1

¤ ¤ ¤ Attention ¤ ¤ ¤ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ¤ H361d - Susceptible de nuire au foetus. ¤ H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)